

Elancourt, le lundi 31 janvier 2011

Objet : N.A.O. - Revendications salariales de la section SYMETAL CFDT S.F. de TOSA pour l'année 2011

Monsieur DELAPLACE,
DRH de Thales Optronique S.A.

Sans une amélioration significative du pacte social dans notre société, dans le sens d'une meilleure reconnaissance des salariés et d'une revalorisation du travail, nous craignons que TOSA s'expose à de graves revers. Pour lutter contre le malaise existant actuellement dans l'entreprise, vous devez mettre en place de véritables mesures de motivation, les appliquer, les promouvoir. Elles ne provoqueront que des effets positifs dont notre entreprise a besoin dans cette période difficile. Ces mesures, nous en sommes persuadés, si elles sont considérées comme valables et supportables, aboutiront à encourager l'adhésion de tous.

L'INSEE annonce à fin décembre (*en glissement annuel*) et pour l'année 2010, une inflation de 1.8% par rapport à 2009. Cette moyenne intègre des hausses spectaculaires, tels que celle du fioul domestique, avec une augmentations de +23.2%, celle des carburants gazole + 14.6%, celle des légumes frais +11%, etc..... Comme vous le savez, suivant la consommation et le niveau de revenu de chacun, ces hausses peuvent avoir un impact individuel différent. C'est pourquoi, nous pensons que l'inflation est plus forte pour certains, que celle annoncée.

Depuis 2 ans, nous constatons que les gains salariaux sont ralentis et que les inégalités salariales sont croissantes. Cette stratégie est de plus en plus mal vécue par les salariés de TOSA qui ne comprennent pas votre politique de rémunération démotivante. La CFDT qui a défendu l'idée d'une certaine stabilité du partage de la valeur ajoutée, vous demande d'engager des mesures pour une véritable répartition équilibrée de nos revenus. Certes, le contexte actuel est peu favorable pour les salariés de TOSA, mais une modération salariale aurait pour résultat d'amplifier le découragement latent, qui viendrait s'ajouter aux effets négatifs de la crise et à la baisse du pouvoir d'achat.

C'est donc lucide, mais sans illusion au regard de nos dernières négociations sur la fixation des jours de RTT collectifs, que la CFDT revendique pour cette année 2011:

- une augmentation de la masse salariale qui, permettra d'une part le maintien du pouvoir d'achat de chaque salarié et d'autre part de favoriser les évolutions professionnelles,
- une augmentation générale pour tous les salariés de TOSA, avec pour les plus bas salaires un talon de 55€,
- un examen systématique sur la situation de tous salariés, qui deux années de suite, n'a pas bénéficié d'augmentation individuelle,
- un 13^{ième} mois mini permettant de concerner 10% des salariés de TOSA,

- la mise en place de budgets spécifiques afin de corriger les écarts de salaire et de carrière encore injustifiés entre les femmes et des hommes, de permettre de réelles promotions et de favoriser la mobilité interne,
- l'intégration de la part variable de la rémunération dans le salaire de base des I/C.,
- la limitation au strict nécessaire de l'externalisation de charges pouvant être réalisées à TOSA, et du recours aux Heures Supplémentaires,
- la communication des données chiffrées comparatives entre la taxe professionnelle (*payée en 2009*) et la une contribution économique territoriale (*CET instaurée par la loi de finances 2010*),
- l'ouverture de négociations sur la mise en place à TOSA, d'une aide au transport, avec une prime à l'attention des salariés contraints d'utiliser leur véhicule personnel pour se rendre à leur travail.

Pour la section CFDT de TOSA, tous les principes de la politique salariale doivent être applicables à tous les contrats des salariés travaillant l'entreprise Thales Optronique S.A.(CDI, CDD, Intérim, Stagiaire). C'est pourquoi, la section CFDT de TOSA signataire de l'accord 2008, revendique de nouveau l'intégration d'une dimension sociale pour le maintien du pouvoir d'achat et l'intégration au sein de notre société des salariés en situation précaire.

Le tout constitue les conditions et la synergie du succès.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la section syndicale CFDT de Thales Optronique,

Jean-Marc Castex

Jean-Michel Delbrassine